

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Avenant à la convention d'objectif pluripartite 2018 - 2019 - 2020 avec l'association Lieux Publics, centre national des arts de la rue et de l'espace public .

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs quadripartite avec l'association Lieux Publics, centre national des arts de la rue et de l'espace public, dont le projet est annexé au présent rapport;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cet avenant.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**